



LA COUR DES COMPTES ÉMET UN AVIS CRITIQUE SUR LE PLAN JEUNES

Dans son dernier rapport annuel publié hier, la Cour des comptes examine le plan jeunes lancé par le ministère du travail en ("un jeune, une solution") lancé en juillet 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Elle rend un avis "nuancé". "L'efficacité de certaines mesures sur l'emploi, notamment les plus coûteuses, n'est pas avérée, et le résultat observé est à mettre au moins autant au crédit des dispositifs de droit commun (indemnisation de l'activité partielle) et aux mesures situées hors du périmètre du ministère chargé du travail (service civique, places supplémentaires en établissements scolaires et universitaires). Par ailleurs, souligne-t-elle, "une grande partie des crédits du plan a financé la poursuite, avec un changement d'échelle, d'orientations antérieures : développement des modes intensifs d'accompagnement, de la formation, etc de l'apprentissage. Ce changement d'échelle n'était pas justifié par la seule réponse à la conjoncture, en tout cas pas sur tous les territoires, et nécessite d'être en partie réexaminé en sortie de crise".

La Cour des comptes formule plusieurs recommandations :

- orienter les jeunes vers les dispositifs en fonction d'un diagnostic et de critères communs à l'ensemble des opérateurs, et poursuivre l'harmonisation de l'indemnisation des bénéficiaires, de manière à limiter la concurrence entre dispositifs ;
- moduler le montant des aides à l'apprentissage en faveur des filières et des niveaux de diplôme où leur valeur ajoutée en termes d'insertion est la plus importante ;
- évaluer, au plus tard en 2023, la valeur ajoutée en termes d'insertion sur le marché du travail des emplois aidés dans le secteur non-marchand ;
- mieux proportionner les objectifs à atteindre pour l'entrée de jeunes dans les dispositifs à la réalité de l'évolution de l'emploi des jeunes dans les territoires.

Documents joints

- "Le plan #1jeune1solution en faveur de l'emploi des jeunes"